La Financière agricole Québec

Rétribution des pratiques agroenvironnementales - RPA

Pièces justificatives à fournir : Pratique 4 – Utilisation de semences de maïs non traitées aux insecticides. Les pièces justificatives fournies doivent permettre de valider le respect de l'admissibilité des superficies déclarées.

Lien utile : Bulletin d'information – grandes cultures – Réseau d'avertissements phytosanitaires

Ce que vous devez faire :

- Déposer, dans votre dossier en ligne, **les factures des semences** de maïs
- Saisir **dans le tableau ci-dessous** les renseignements sur les cultures de maïs pour chacune des parcelles déclarées et indiquer la référence avec les factures correspondantes.
- Déposer le tableau complété dans votre dossier en ligne

Nom commercial/ Nom de l'hybride	Nom du fournisseur	Numéro de parcelle	Date de semis	Superficies ensemencées (ha)	Taux semis (grains/ha)	Facture
Ex : Pioneer 500	*Ex : Pioneer*	*Ex : 4-5*	*Ex : 2025-05-01*	*Ex : 45 ha*	*Ex : 18 000 g/ha*	*Ex : Facture 1.pdf*

Nom commercial/ Nom de l'hybride	Nom du fournisseur	Numéro de parcelle	Date de semis	Superficies ensemencées (ha)	Taux semis (grains/ha)	Facture
Ex : Pioneer 500	*Ex : Pioneer*	*Ex : 4-5*	*Ex : 2025-05-01*	*Ex : 45 ha*	*Ex : 18 000 g/ha*	*Ex : Facture 1.pdf*

Partenariat canadien pour une agriculture durable
Québec
Canada